

**Archives communales de Romans-sur-Isère  
Tarifs au 1er janvier 2013**

**1. TARIFS DE REPRODUCTION**

1. Photocopies ou impressions d'images numériques préexistantes (sur support papier)

Dans la limite de 100 copies par demande et par mois.

- Format A4 en noir et blanc 0,18 €
- Format A4 couleur 2,00 €
- Format A3 en noir et blanc 0,36 €
- Format A3 couleur 3,00 €
- En cas d'envoi postal : ajouter les frais de port

2. Fourniture de fichiers numériques préexistants

De 1 à 1 000 vues	3 € la vue
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € la vue
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € par vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € par vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € par vue
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 € par vue

3. Livraison des fichiers numériques

- support (CD/DVD) 2,50 €
- Autre support : sur devis
- En cas d'envoi postal : ajouter les frais de port ; en cas d'envoi par mail (dans la limite des possibilités techniques) : gratuit.

4. Prises de vues numériques

Les vues sont livrées sous forme numérique uniquement.

De 1 à 10 vues par demande et par mois, documents jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner, coût du support de livraison et de l'éventuel envoi postal non compris) : 4 € la vue.

Au-delà de 10 vues par demande et par mois : la demande est traitée au cas par cas et selon les conditions fixées par les Archives communales.

## 2. TARIFS DE REUTILISATION DE DONNEES PUBLIQUES

Les administrations (dont les établissements culturels), les associations et les particuliers réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite ou de publications sous forme papier ou électronique diffusées gratuitement sont exonérés de ces droits.

Si le service est payant, la redevance est en revanche due, sauf accord de partenariat entre l'institution concernée et la Ville de Romans-sur-Isère.

En l'absence de partenariat, la redevance est fixée conformément à la grille ci-dessous.

De 1 à 100 vues	10,00 € la vue
De 101 à 1000 vues	5,00 € la vue
De 1001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 100 000 vues	0,3 € par vue
Au delà de 100 001 vues	0,1 € par vue
Réutilisation pour des produits publicitaires ou de promotion, produits divers (carte postale, agenda, calendrier, décor d'un équipement ou d'un établissement commercial...)	100,00 € la vue

Les tarifs s'entendent :

- par vue, pour une demande ponctuelle
- par vue et par an, pour les sites internet

Pour rappel, quand il s'agit de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées est assurée, et l'autorisation de réutilisation est accordée, que si les droits patrimoniaux appartiennent à la Ville ou si le demandeur a acquis ces droits, à son initiative et à ses frais.

La réutilisation des données publiques consentie à titre gratuit ou onéreux, doit faire l'objet de la signature d'un contrat de licence.